

Aux promoteurs d'essais cliniques

<b>RECHERCHE ET DEVEVOPPEMENT - Rétributions et Contributions</b>	
<b>Contributions - DSURs (Development Safety Update reports)</b>	
Base légale: AR du 16/07/2012 fixant les redevances pour l'exécution des missions de l'afmps conformément à l'article 30, §8, de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine	
<b>nombre d'essais en cours</b>	<b>montants applicables au 1er janvier 2015</b>
1	655,02 €
2	1.310,04 €
3	1.965,06 €
4	2.620,08 €
5 ou plus	3.275,10 €

Ces montants doivent être versés sur le compte n° 679-0001514-59 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé  
IBAN CODE: BE84 6790 0015 1459  
BIC/ Swift code: PCHQBEBB